

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2012-009
Séance du 15 mars 2012

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 10
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 7

Date de convocation: 08 mars 2012
Date d'affichage: 16 mars 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 16/03/2012

Le quinze mars deux mille douze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GIRARD François, CHOPIN René, CORNESSE Jean-Pierre, PATRIAT Elisabeth, QUIGNARD Jean-Pierre

Absents : DESNOYER Fabrice, PAJOT Marc, GUERIN Patrick

Secrétaire: CHOPIN René

OBJET : AFFECTATION DES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CA 2011

Après avoir pris connaissance des résultats des comptes administratifs 2011 relatifs aux différents budgets communaux,

Le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter les excédents de fonctionnement tels qu'ils apparaissent dans les comptes administratifs 2011 de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

150 000,00 € à capitaliser au C/1068

47 774,94 € en excédent de fonctionnement reporté au C/002

CANTINE - GARDERIE

572,81 € en excédent de fonctionnement reporté au C002

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la
loi n° 82623 du 22 juillet 1982.

Acte reçu par les services préfectoraux le

En séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/03/2012
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/03/2012